



Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0
Téléphone : (450) 787-3497 Télécopieur : (450) 787-2852
direction.generale@sasr.ca

www.sasr.ca

Avis public

Avis est par la présente donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu :

Que lors de la séance extraordinaire tenue le 6 décembre 2011, le Conseil municipal a adopté des règlements en rapport avec les prévisions budgétaires 2012 comme suit :

**Règlement de modification n° 2004-006-2
modifiant le règlement n° 2004-006-2 et amendement relatif au Fonds de roulement
(entre en vigueur le 14 décembre 2011)**

**Règlement n° 2012-01 déterminant les taux de taxes, compensation et tarifs ainsi
que les modalités de paiement et les taux d'intérêt et pénalités pour l'exercice financier 2012
(entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012)**

**Règlement n° 2012-02 constituant le Fonds réservé exclusivement
aux dépenses de remplacement au réseau d'aqueduc
(réseau de distribution de l'eau potable)
(entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012)**

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau municipal, de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00, du mardi au vendredi ou, obtenir copie de certains d'entre eux, moyennant le paiement des frais y assujettis.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 13^e jour du mois de décembre 2011.

**Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

